Accusé de réception en préfecture
091-219101292-20250925-7_2025VII291-DE
Reçu le 29/09/2025

Ville de Cerny

Essonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2025

Date de convocation 19 septembre 2025 — Nombre de conseillers en exercice : 23
Date d'affichage : 19 septembre 2025 — Nombre de conseillers présents : 14
Nombre de conseillers votants : 17

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 25 septembre 2025, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Madame Marie-Claire CHAMBARET, Maire, à la suite de la convocation adressée le 19 septembre 2025.

Étaient présents : Mme CHAMBARET, M. HEUDE, Mmes MITTELETTE-ROUISSI, MM. PRAT, LACOMME, VELAY, Mme MAUGÈRE, M. MIKOLAJCZAK, Mmes EYHERABIDE, TRIMBOUR, M. VUITRY, Mme VUITRY, MM. PIERROT, JACQUET

Ont donné pouvoir : Mme Sylvie BARBERI à Mme Cynthia TRIMBOUR
M. Olivier CARNOT à M. Rémi HEUDE
Mme Laurie FILLATRE à M. Bernard JACQUET,

Absents excusés : Mmes Chrystelle LEPAGE, Laetitia LAUTRU, MM. Thomas FILLATRE, Erwan MERLET, Bruno DUBOIS, Mme Marine DENOYER

A été désignée Secrétaire de séance : Mme Nadine-Françoise MAUGERE

N° 2025 / VII / 2 – 9.1 Agence postale communale Signature d'une nouvelle convention de partenariat avec La Poste

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU la loi n° 95-115 du 4 février 1995 « d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire » modifiée, autorisant la mise en commun de moyens entre les établissements publics et les collectivités territoriales pour garantir la proximité des services publics sur le territoire,
VU la délibération n° 2001 / VI / 6 du Conseil municipal du 26 juin 2001 autorisant la signature d'une convention de prestation de services avec la Poste,
VU la délibération n° 2005 / X / 10 du Conseil municipal du 19 octobre 2005 redéfinissant les conditions de ce partenariat,
VU la décision n° 04-2017 – 9 du 3 mars 2017 portant signature de la convention actuelle régissant les relations contractuelles entre la commune et La Poste relatives à l'organisation de l'agence postale communale,
VU les termes de la convention de partenariat, telle que présentée à l'assemblée, issue du protocole d'accord du 29 août 2023 entre La Poste et l'Association des Maires de France,
CONSIDÉRANT que les modifications apportées par la nouvelle convention valorisent l'activité de l'agence postale,
CONSIDÉRANT l'avis favorable des membres de la commission des finances réunis le 17 septembre 2025,
L'exposé ayant été entendu,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITÉ**

Accusé de réception en préfecture
091-219101292-20250925-7_2025VII291-DE
Reçu le 29/09/2025

APPROUVE les termes de la nouvelle convention LPAC avec La Poste, telle présentée à l'assemblée, convention de partenariat pour la gestion d'un point de contact La Poste Agence Communale (éligible au fonds de péréquation),

AUTORISE Madame le Maire à la signer pour une durée de 6 ans à compter de sa signature, ainsi que toutes pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents.

Marie-Claire CHAMBARET,
Maire de Cerny

MAIRIE DE CERNY
Essonne

Publié le 29/09/2025